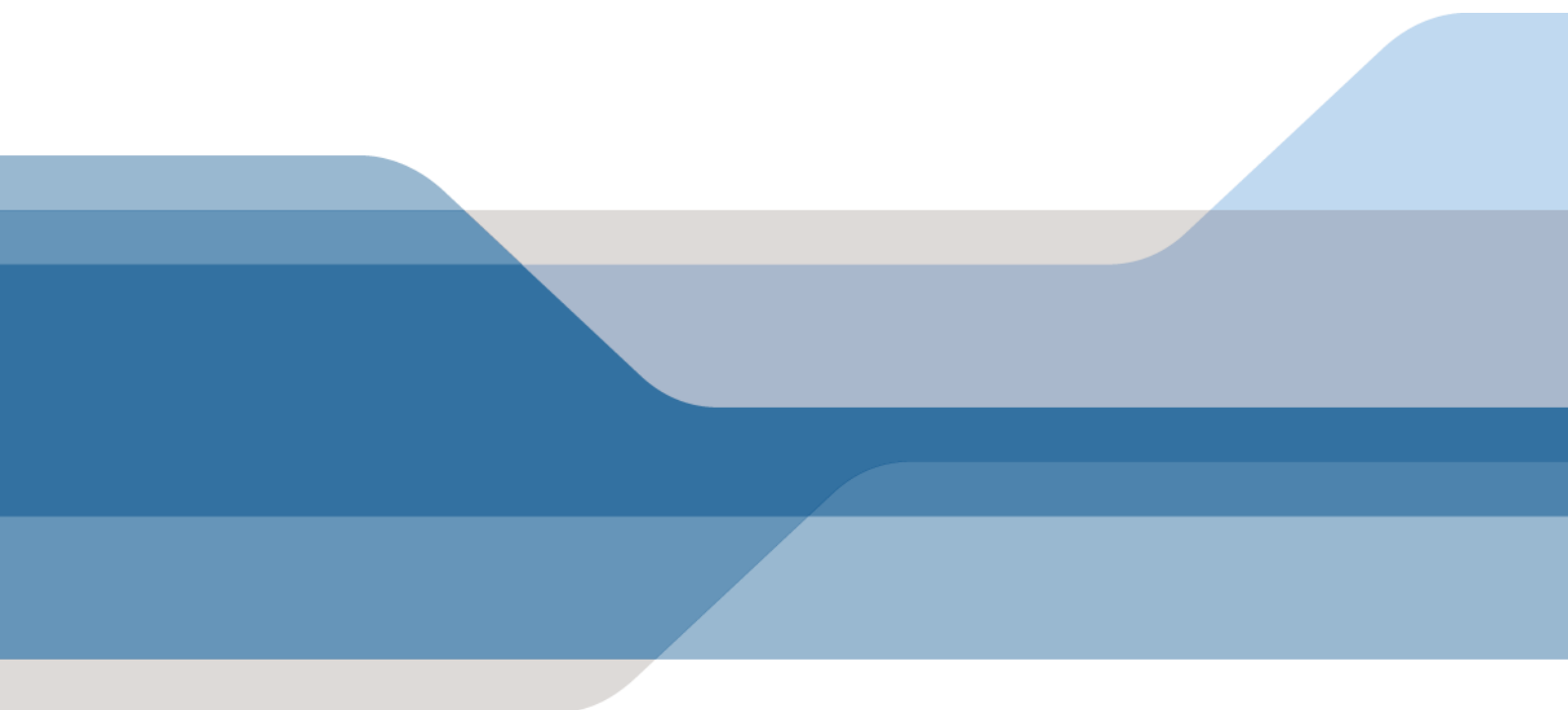


Rapport de gestion 2009

SIX SIS SA
Baslerstrasse 100
CH-4600 Olten



Rapport annuel	3
Bilan	5
Compte de résultats	6
Annexe aux comptes annuels	7
Rapport de l'organe de révision	20
Organes et adresses	22

Rapport annuel de SIX SIS SA

Un réseau de grande envergure sur le marché européen

Grâce à sa participation à la coentreprise Link Up Markets et aux préparatifs en vue de la création de SIX SIS International, SIX SIS a renforcé sa position dans le domaine du règlement des transactions transfrontalières sur titres en Europe. Les réductions tarifaires, la baisse des volumes de transactions et le bas niveau des taux d'intérêt se sont traduits par un repli de 14,4% à CHF 146,5 millions du produit d'exploitation.

L'activité post-marché subit actuellement une profonde mutation en Europe. Les modifications des conditions-cadres réglementaires ont contribué à l'ouverture des marchés et à l'émergence de nouvelles plates-formes de négoce, ce qui permettra à SIX SIS d'étoffer son portefeuille de clients de manière significative et d'étendre son réseau international. Dans ce contexte, l'initiative de la Banque centrale européenne visant à mettre en place l'infrastructure de règlement centralisée TARGET2-Securities pour l'Europe en 2013 constitue une étape importante.

Augmentation du volume des nouveaux actifs

Le produit d'exploitation de SIX SIS a évolué de façon négative pour s'établir à CHF 146,5 millions contre CHF 171,2 millions l'exercice précédent. Ce repli est imputable au nouveau modèle tarifaire assorti de rabais introduit en début d'année auprès de SIX SIS et à l'évolution négative des intérêts sur les dépôts des clients en raison de la baisse générale des taux d'intérêt. Le nombre des transactions réglées par SIX SIS s'est inscrit en baisse à 28,8 millions (2008: 34,3 millions). Le volume des dépôts des clients s'est accru à CHF 2 859 554 millions contre CHF 2 447 808 millions en 2008. Le volume des nouveaux actifs a atteint CHF 55 728 millions, soit une croissance de 28% en glissement annuel. Dans le domaine des opérations repo, l'organisation comptait 158 clients, soit 18 clients de plus qu'en 2009.

Jouissant d'une solide dotation en capital, SIX SIS s'est vu une nouvelle fois décerner la meilleure note par Moody's, à savoir Prime 1 pour les dépôts à court terme et Aa1 pour les dépôts à long terme, confirmant ainsi les brillants résultats obtenus ces dernières années. Dans l'enquête de satisfaction de la clientèle menée chaque année par la revue spécialisée *Global Custodian*, SIX SIS a de surcroît remporté la distinction « Best in Class » dans tous les domaines d'activité dans lesquels elle opère.

Des initiatives internationales

En 2009, une nouvelle étape sur la voie de l'internationalisation a été franchie au sein de SIX SIS. La coentreprise Link Up Markets, créée par SIX SIS en coopération avec sept dépositaires centraux européens de titres, a démarré ses activités opérationnelles en mars 2009. Link Up Markets permet aux clients des sociétés partenaires d'accéder à l'infrastructure de règlement et de conservation des marchés qui y sont reliés. En cours d'année, le premier dépositaire central extra-européen, à savoir Strate en Afrique du Sud, s'est rallié à cette initiative collective.

Les fondations de la nouvelle société SIX SIS International ont été posées dans l'optique d'une expansion internationale des activités de règlement et de conservation. Cette nouvelle venue offrira à SIX Group la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux différents besoins de ses clients dans le domaine du règlement des transactions transfrontalières sur titres. Dans ce cadre, SIX SIS International envisage de déposer une requête de licence bancaire au sens du droit suisse. De plus, SIX SIS est en

train d'élaborer les projets d'un modèle commercial approprié en vue de sa participation à TARGET2-Securities.

La mise en œuvre au cœur des préoccupations

SIX SIS International devrait démarrer ses activités opérationnelles dans le courant du premier semestre 2010, une fois quelle aura reçu une licence bancaire de la part de la FINMA. En prévision de l'expansion de ses activités internationales, SIX Group table pour 2010 sur une nette hausse des volumes de transactions transfrontalières dans les domaines du règlement et de la conservation. Dans un environnement de marché stable, le chiffre d'affaires devrait connaître une légère progression, et ce en dépit du bas niveau des taux d'intérêt. En 2010, l'UE devrait lancer de nouvelles initiatives réglementaires dans le domaine de l'infrastructure. A ce sujet, les prescriptions en matière d'interopérabilité du dépositaire central auront des conséquences sur le développement des activités.

Bilan de SIX SIS au 31 décembre 2009

(CHF 1 000)

31.12.2008

31.12.2009

Actifs

Liquidités	439 756	841 154
Créances sur les banques	1 725 869	2 591 692
Créances sur les clients	7 814	703
Participations	3 717	3 274
Immobilisations corporelles	53 896	50 218
Comptes de régularisation	4 749	814
Autres actifs	5 292	97 975
Total actifs	2 241 093	3 585 829
Total créances sur les participants qualifiés (indirect)	4 067	7 869
Total créances sur les participants qualifiés (direct)	–	–
Total créances sur les sociétés liées (banques)	1 035	73
Total créances sur les sociétés liées (clients)	7 792	684

Passifs

Engagements envers les banques	1 948 286	2 832 416
Engagements envers les clients	5 746	2 758
Comptes de régularisation	22 179	12 297
Autres passifs	46 461	540 858
Correctifs de valeur et provisions	63 670	70 729
Capital-actions	26 000	26 000
Réserves légales générales	23 300	23 300
Réserves libres	64 200	64 200
Report du bénéfice	1 143	1 252
Bénéfice de l'exercice	40 108	12 020
Total passifs	2 241 093	3 585 829
Total engagements envers les participants qualifiés (indirect)	169 603	83 027
Total engagements envers les participants qualifiés (direct)	11	22
Total engagements envers les sociétés liées (banques)	119 175	105 914
Total engagements envers les sociétés liées (clients)	5 107	1 994
Opérations hors bilan		
Engagements irrévocables	6	10

Compte de résultats 2009 de SIX SIS

(CHF 1 000)	2008	2009
Produit des intérêts et des escomptes	53 720	8 599
Charges d'intérêts	- 23 431	- 566
Total résultat des opérations d'intérêts	30 289	8 032
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	172 867	176 008
Produit des commissions sur les autres prestations de services	10 912	11 059
Charges de commissions	- 54 142	- 57 736
Total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	129 637	129 331
Total résultat des opérations de négoce	400	695
Produit des participations	- 187	- 548
Autres produits ordinaires ¹	11 076	9 044
Autres charges ordinaires	- 43	- 13
Total autres résultats ordinaires	10 847	8 484
Total produit d'exploitation	171 172	146 542
Charges de personnel	- 40 694	- 40 343
Autres charges d'exploitation ²	- 68 406	- 79 115
Total charges d'exploitation	- 109 101	- 119 458
Bénéfice brut	62 072	27 084
Amortissements sur l'actif immobilisé	- 3 590	- 3 574
Correctifs de valeur, provisions et pertes	- 8 181	- 7 682
Résultat intermédiaire	50 301	15 828
Produits extraordinaires	1 162	-
Charges extraordinaires	-	- 233
Impôts	- 11 355	- 3 575
Bénéfice de l'exercice	40 108	12 020
Affectation du bénéfice		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 144	1 252
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	41 252	13 272
Affectation aux réserves légales	-	-
Affectation aux réserves libres	-	-
Dividende	- 40 000	-
Report à compte nouveau	1 252	13 272

1 Y compris prestations intra-groupe de CHF 4,604 mio. (2008: CHF 4,632 mio.)

2 Y compris prestations intra-groupe de CHF 72,133 mio. (2008: CHF 64,306 mio.)

Annexe aux comptes annuels 2009

1 Commentaires relatifs à l'activité et mention de l'effectif du personnel

1.1 Généralités

SIX SIS est spécialisée dans le règlement de transactions sur titres ainsi que dans la conservation et la gestion de papiers-valeurs, tant en Suisse qu'à l'étranger. En sa qualité de dépositaire central national de titres (CSD), SIX SIS représente un maillon fondamental de la chaîne de négoce et de règlement - la Swiss Value Chain - sur la place financière suisse. Elle garantit en effet la livraison simultanée, définitive et irrévocable des titres contre paiement. Dans son rôle de dépositaire central international de titres (ICSD), SIX SIS offre des prestations intégrales de conservation internationale sur 54 marchés dans le monde entier, des véritables solutions personnalisées pour pleinement satisfaire aux besoins de chaque client.

Afin de faciliter le règlement des transactions sur papiers-valeurs notamment dans le segment transfrontières, SIX SIS tient de comptes dans plusieurs monnaies pour le compte de participants nationaux et internationaux ainsi que de dépositaires étrangers. En cas de manque passager de liquidités, les comptes courants permettent de financer (à court terme uniquement) les transactions, des financements commerciaux n'étant pas accordés.

A la fin 2009, SIX SIS comptait 285 collaborateurs (2008: 293).

SIX SIS détient une licence bancaire selon le droit suisse et est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

1.2 Externalisation des secteurs d'activité

SIX SIS exploite autant que possible les prestations des autres sociétés de SIX Group.

La société sœur SIX x-clear SA se charge de la gestion des risques de l'ensemble de la division Securities Services. SIX x-clear jouit également du statut de banque et est placée sous la supervision de la FINMA.

Le 1^{er} avril 2006, la division Securities Services a externalisé l'exploitation et l'entretien du centre de traitement informatique à SIX Group Services SA. Cette externalisation a été mise en œuvre conformément aux dispositions de la FINMA stipulées dans les contrats de niveau de service (service level agreements). Les collaborateurs de SIX Group Services SA sont astreints au secret bancaire.

1.3 Gestion des risques

1.3.1 Généralités

Pour s'acquitter de sa mission en tant que pilier essentiel de la place financière suisse, SIX SIS, composante intégrante de SIX Group, attache une importance toute particulière à la fiabilité et à la sécurité, instaurant ainsi la confiance nécessaire dans la place financière.

La responsabilité du risque incombe au Conseil d'administration de SIX Group. Le contrôle interne des risques est assuré par le Risk Committee du Conseil d'administration de SIX Group. Le Conseil d'administration approuve la politique en matière de risques et délègue les tâches liées à la gestion des risques.

Globalement, la gestion des risques relève de la compétence des membres du Group Executive Board de SIX Group. Ils sont soutenus dans cette tâche par les services spécialisés du groupe, à savoir

Corporate Development pour les risques stratégiques, Corporate Security Officer pour les risques liés à la sécurité, le Compliance Officer et la division Finance & Risk. Le contrôle des risques de SIX Group est effectué par le Chief Risk Officer de SIX Group, indépendamment des responsabilités de la ligne hiérarchique. Le département de révision interne se charge de la surveillance de la gestion et du contrôle des risques.

La gestion des risques spécifiques de SIX SIS est du ressort du management de la division Securities Services. Les tâches spécifiques au contrôle des risques incombent au Risk Controlling de la division Securities Services. A cette fin, les instruments de gestion des risques sont perfectionnés et actualisés en permanence.

1.3.2 Politique de risque

La politique de risque de SIX Group fixe les conditions-cadres régissant la politique des risques de SIX SIS. Les principes directeurs et la philosophie en matière de risques sont définis dans la politique de risque de SIX Group. L'organisation, les structures, les compétences et les responsabilités y sont définies concrètement, et les principes généraux liés à la gestion de différents types de risques ainsi qu'à la tolérance au risque y sont décrits. Dispositif réglementaire central, la politique de risque forme le cadre dans lequel s'inscrivent les règlements et directives des différentes sociétés et les catégories de risques.

1.3.3 Catégories de risques

1.3.3.1 Risques stratégiques et risques projets

Les risques stratégiques et projets découlent de la mise en œuvre de la stratégie de la division Securities Services et de ses filiales. Ils relèvent de la responsabilité du Group Executive Board et des directions des filiales.

Les risques stratégiques et projets ne sont pas directement quantifiés, mais les profils de risque des différentes sociétés de SIX Group font l'objet d'un contrôle semestriel.

1.3.3.2 Risque de réputation

Il s'agit du risque d'atteinte à la réputation de SIX Group ou de l'une de ses filiales. Ce risque étant lié aux activités de l'entreprise, la gestion du risque de réputation consiste principalement en un contrôle de l'activité commerciale en termes de compétence, d'intégrité, de fiabilité et de conformité. La gestion du risque de réputation englobe tous les instruments de management opérationnels et stratégiques de SIX Group et de la division Securities Services, en particulier le reporting financier, le suivi des ratios de performance ainsi que les études de satisfaction menées auprès de la clientèle et du personnel. Les risques de réputation ne sont pas directement quantifiés.

1.3.3.3 Risque de contrepartie (risque de défaillance, risque de crédit)

Le risque de crédit, de contrepartie ou de défaillance se définit comme le risque de perte encouru lorsqu'une contrepartie n'est plus en mesure de respecter ses engagements contractuels, c'est-à-dire lorsqu'une contrepartie ou un pays devient insolvable. Ce risque englobe aussi le risque de règlement (ou risque d'exécution) ou le risque d'insolvabilité de la contrepartie au moment du règlement d'une transaction.

SIX SIS adopte une approche prudente en matière de risque et de crédit. Déjà lors de l'admission de nouveaux participants SIX SIS, le groupe applique des règles sévères, qui excluent les candidats n'affichant pas la solidité requise. Si les participants au marché ne sont pas soumis à une réglementation et à une surveillance adéquates en matière bancaire et de lutte contre le blanchiment de capitaux, leur

candidature est rejetée. SIX SIS gère les risques par la fixation de limites accordées aux participants par les commissions de SIX Group, conformément au règlement des compétences. Toutes les limites sont révisées au moins une fois par an, en tenant compte de l'évolution de l'activité du participant, de l'appréciation du marché et de la connaissance du client. Un comité de crédit externe, composé d'experts issus de grandes banques suisses actives à l'échelon international, participe à l'examen des candidatures. Le montant des limites est essentiellement fixé en fonction de la notation des participants et des garanties apportées. Le respect des limites est contrôlé quotidiennement.

Même si les participants SIX SIS assument la responsabilité pleine et entière de leurs placements, SIX SIS a défini certaines limites par pays afin d'assurer une surveillance adéquate.

SIX SIS est directement connecté à SIX Swiss Exchange et aux systèmes SIC et euroSIC. La mise en réseau de ces systèmes, qui assure depuis plusieurs années des transactions en temps réel et une livraison contre paiement simultanée, définitive et irrévocable, permet d'éliminer dans une large mesure le risque de règlement. Ce principe ne s'applique pas aux opérations transfrontalières. Les créances et dettes vis-à-vis des banques sont alors exposées au risque de contrepartie et, dans une certaine mesure (en cas de défaillance de la contrepartie), au risque de marché. Ces risques très éphémères font l'objet d'une surveillance étroite à l'aide de systèmes de limites détaillés.

SIX SIS procède également en interne à un contrôle des grands risques assisté par ordinateur. Au 31 décembre 2009, le seuil de 10% donnant lieu à l'obligation de déclarer dans le volet des passifs a été franchi. Pour le volet des actifs, le seuil rendant la déclaration obligatoire n'a pas été dépassé.

Pour le calcul des fonds propres nécessaires à la couverture des risques de crédit, SIX SIS applique l'approche standard suisse telle que définie par Bâle II.

1.3.3.4 Risques non liés à une contrepartie

Par risques non liés à une contrepartie, on entend le risque de perte découlant des variations de valeur ou de la liquidation d'actifs qui ne se rapportent pas à une contrepartie donnée. On classe sous cette rubrique les postes qui se rapportent à l'infrastructure opérationnelle de l'activité commerciale. Il s'agit en particulier des locaux commerciaux, des autres immobilisations corporelles, des logiciels et des autres actifs amortissables.

Les risques non liés à une contrepartie sont couverts avec des amortissements adéquats et des assurances; les logiciels, en particulier, sont amortis en totalité l'année même de leur production ou de leur achat.

1.3.3.5 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux variations de valeur d'une position suite à l'évolution des facteurs déterminant son prix (prix des actions et des matières premières, taux de change et d'intérêt, ainsi que leur volatilité, etc.).

1.3.3.5.1 Risques de variation des taux d'intérêt

La division Securities Services n'effectue pas d'opérations de crédit à proprement parler et ne prend aucune position à taux fixe majeure à court et moyen terme. Les fluctuations de taux peuvent néanmoins avoir une incidence sur le résultat de trésorerie.

1.3.3.5.2 Risques de change

La division Securities Services ne détient en principe aucune position en monnaies étrangères pour son propre compte dans les pays extérieurs à l'OCDE. Par ailleurs, les créances et engagements envers les participants et dépositaires respectent la règle de congruence des monnaies. Les risques de change se limitent essentiellement aux montants nets des intérêts, commissions et frais reçus et acquittés.

1.3.3.5.3 Risques de cours du portefeuille de négoce

SIX SIS ne détient aucun titre dans son portefeuille de négoce.

1.3.3.6 Risques opérationnels

En vertu des accords de Bâle II, les risques opérationnels sont définis comme étant « le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes ». Cette définition inclut également l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance et les arrangements. Elle exclut toutefois les risques stratégiques et de réputation.

La gestion des risques opérationnels est du ressort des cadres à tous les échelons du groupe. Pour l'essentiel, ces risques sont limités au moyen de règlements internes et d'instructions relatives à l'organisation et au contrôle. En outre, il est impératif de détecter, d'estimer et d'administrer les risques opérationnels en permanence. A cette fin, les risques liés aux processus commerciaux sont systématiquement évalués par le département de révision interne de SIX Group, et des mesures sont prises en conséquence. De surcroît, pour identifier systématiquement les risques afférant aux processus et rassembler des données, la division Securities Services gère une banque de données sur les pertes et les risques avec les catégories de risque définies par Bâle II; les pertes de toutes les divisions sont ainsi minimisées.

Le service responsable du contrôle de conformité (compliance) veille avec le service juridique à ce que l'activité de la division Securities Services soit en adéquation avec les exigences légales et réglementaires et avec les obligations générales de diligence d'un intermédiaire financier. Ces services sont chargés de faire appliquer les directives et nouvelles dispositions émanant de l'autorité de surveillance, du législateur, de la jurisprudence et des autres organisations concernées. Ils veillent aussi à adapter les instructions et règlements aux évolutions réglementaires et à les faire respecter.

La division Securities Services gère le risque lié aux technologies de l'information avec les plans de secours habituels assurant la continuité des affaires en cas de sinistre (Business Continuity Planning, BCP) et avec des mesures de réduction de la probabilité de survenue de telles pannes, notamment au moyen d'un centre de secours informatique. Les dispositions à prendre par nos partenaires externes sont régies par un contrat. Par ailleurs, la division Securities Services est soumise à la surveillance de la BNS en raison de législations spéciales en la matière.

Conformément aux accords de Bâle II, les fonds propres couvrant les risques opérationnels sont calculés selon l'approche de base (basic indicator approach, BIA).

Selon les chiffres 7 à 11 de la FINMA-Circ. 08/22, SIX SIS remplit les conditions d'une publication partielle.

Tableau des exigences de fonds propres au 31.12.09 (en CHF mio.):

Fonds propres pouvant être pris en compte

	2008	2009
Fonds propres pouvant être pris en compte	155.0	171.8
Total des fonds propres nécessaires	55.1	60.8
dont pour les risques de crédit	17.3	25.8
dont pour les risques non liés à une contrepartie	11.1	10.3
dont pour les risques de marché	0.3	0.2
dont pour les risques opérationnels	26.3	24.5

2 Principes comptables et d'évaluation

2.1 Principes généraux

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation s'effectuent conformément aux dispositions du Code des obligations, à la loi sur les banques (LB) et aux directives sur l'établissement des comptes de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA-Circ. 08/2).

La date de clôture des comptes est le 31 décembre.

Les opérations commerciales sont saisies d'après leur date d'exécution (settlement date accounting), l'inscription au bilan s'effectue, pour sa part, selon la méthode de la date de transaction (trade date accounting).

Les différentes positions recensées sous un poste du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours du jour en vigueur. Les postes inscrits en devises au bilan sont évalués au taux de conversion en vigueur à la date de clôture du bilan. Les bénéfices ou les pertes de cours sont portés au débit ou au crédit du compte de résultats.

Taux de change

Monnaie	USD	EUR	GBP	JPY	HKD	CAD
Unité	1	1	1	100	100	1
Taux de change au 31.12.2009	1.03	1.49	1.66	1.12	13.29	0.98
au 31.12.2008	1.06	1.49	1.53	1.17	13.64	0.87

2.3 Liquidités, fonds étrangers

Ces éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.4 Créances et engagements envers les banques et les clients

Les créances et les engagements en francs suisses sont portés au bilan à la valeur nominale. Le poste « correctifs de valeur et provisions » tient compte du risque inhérent aux créances des clients. Il est donc procédé à des correctifs de valeur individuels pour les risques de pertes identifiables et à des correctifs de valeur forfaitaires d'après des taux de calcul clairement définis pour les risques forfaitaires.

Les créances et les engagements envers les banques résultent en premier lieu des opérations de clearing et de règlement de SIX SIS avec des banques et des établissements financiers en Suisse et à l'étranger.

2.5 Opérations de prêt et de mise en pension de titres

Conformément aux nouvelles normes comptables, les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont examinées sous un angle économique, c'est-à-dire que les valeurs non monétaires restent inscrites au bilan de la partie qui les livre.

2.6 Opérations de prêt et d'emprunt de titres

La division Securities Services Group prête ou emprunte des valeurs non monétaires, tels que les papiers monétaires ou les titres, à ses propres risques et périls (statut d'administrateur ou « principal »). La banque effectue l'essentiel de ses transactions avec le portefeuille de négoce. Tous les engagements et créances issus d'une opération de prêt ou d'emprunt de valeurs non monétaires sont portés au bilan à la valeur de marché. Les opérations de prêt portant sur des titres ou des papiers monétaires sont traitées comme des opérations repo, pour autant qu'elles soient couvertes par des liquidités et qu'elles fassent l'objet d'un appel de marge quotidien. Les opérations de prêt sur titres ou papiers monétaires qui ne sont pas couvertes par des garanties en espèces ne sont pas portées au bilan mais indiquées en annexe. Les frais acquittés et reçus sont comptabilisés en tant que commissions et non en tant qu'intérêts.

2.7 Opérations repo et reverse repo

Les opérations repo sont portées au bilan en tant que dépôt en numéraire avec nantissement de propres titres. Les opérations reverse repo sont considérées comme des avances contre couverture en titres, ce qui souligne le caractère de leur financement. Les titres transférés sont traités comme s'ils avaient été nantis pour garantir le crédit.

2.8 Portefeuilles de titres immobilisés

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.9 Immobilisations corporelles

Les taux d'amortissement suivants sont appliqués:

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée de vie en années maximum	Taux d'amortissement, linéaire, sur la base du prix d'acquisition
Infrastructure	7	14.3 %
Installations du bâtiment	10	10 %
Installations logistiques	12	8.3 %
Equipement, mobilier	5	20 %
Véhicules	5	20 %
Equipement informatique	5	20 %
Equipement PC	3	33.3 %
Logiciels	Amortissement immédiat	100 %
Bureaux ordinaires	35	3 %
Bâtiments à usage spécial	20	5 %
Terrains	illimitée	0 %

Les terrains et les bâtiments doivent être portés au bilan séparément. Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan sur une base nette, c'est-à-dire après déduction des amortissements cumulés.

Les frais de développement interne de logiciels sont portés à l'actif et amortis en totalité l'année même.

2.10 Engagements de prévoyance professionnelle

Au 31 décembre 2009, l'engagement de SIX SIS envers ses propres institutions de prévoyance s'élevait à 297 TCHF contre 313 TCHF l'année précédente.

La planification de la prévoyance de la division Securities Services se conforme à des régimes de cotisations déterminées.

2.11 Informations se rapportant aux opérations hors bilan

Les opérations hors bilan dont l'inscription au bilan est obligatoire concernent des instruments dérivés. Il n'existe aucun engagement conditionnel.

Les transactions sur instruments dérivés que SIX SIS réalise pour son propre compte sont rares et effectuées uniquement à des fins de couverture.

2.12 Correctifs de valeur et provisions

2.12.1 Correctifs de valeur et provisions pour les risques de défaillance (risques de contrepartie, débiteur et pays)

Des provisions et des correctifs de valeur individuels, fondés sur le principe de la prudence, sont pratiqués pour les risques identifiables au jour de clôture du bilan.

Les risques de défaillance importants et latents doivent être évalués individuellement et la perte de valeur qui en résulte doit être portée à l'actif sous le poste correspondant.

Les provisions des risques globaux sont considérées comme réserves latentes si leur adéquation ne peut être prouvée. Elles peuvent néanmoins être inscrites comme provisions dans les comptes annuels des sociétés du groupe.

Les provisions forfaitaires liées aux soldes au 31 décembre s'élevaient à:

Type de compte	Taux en %
Comptes nostro	0.30 %
Placements (investissements / avoirs auprès de banques tierces)	0.20 %
Financements intermédiaires à court terme de participants à découvert	1.00 %
Financements intermédiaires à court terme accordés à des participants avec garanties	0.20 %

Si le besoin de provisions a augmenté par rapport à l'exercice précédent, on effectue une dotation au débit du compte de résultats; si le besoin a diminué, on conserve la valeur de l'exercice précédent.

2.12.2 Correctifs de valeur et provisions pour d'autres risques commerciaux (en particulier les risques liés au règlement)

Des provisions forfaitaires pour les risques opérationnels tient compte des risques de règlement latents dans le cadre des transactions sur titres. On provisionne systématiquement 2% du résultat des opérations de commission et des prestations de services.

Les pertes effectivement subies résultant des règlements sont affectées aux provisions existantes. Les bénéfices provenant du règlement doivent toutefois être portés au bilan sous le poste « Autres produits ordinaires ».

2.12.3 Provisions pour la garde de titres

La provision maximale s'élève à 0,0025% de la valeur en dépôt et la provision en cours équivaut à 3% du produit net provenant de la garde de titres. Ces provisions sont tributaires du résultat financier. Si le montant maximum est atteint ou dépassé suite à un recul des volumes en dépôt ou à la chute des cours, aucune autre dotation n'est effectuée. En outre, la provision reste telle quelle dans le bilan commercial même si, du point de vue purement fiscal, une partie devrait y être imputée.

2.13 Modification des principes d'évaluation et d'inscription au bilan

Aucune.

3 Informations se rapportant au bilan

3.1 Présentation des immobilisations

(CHF 1 000)	Prix d'acqui- sition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2008	Acqui- sitions	Cessions	Amortis- sements	Valeur comptable 31.12.2009
Immobilisations corporelles							
Equipement et mobilier	7 146	– 6 110	1 036	33	–	– 205	864
Matériel informatique	213	– 181	32	–	–	– 13	19
Terrains et immeubles ¹	115 953	– 63 125	52 828	96	– 233	– 3 356	49 335
Logiciels	1 119	– 1 119	–	–	–	–	–
Total immobilisations corporelles	124 431	– 70 535	53 896	129	– 233	– 3 574	50 218
Valeur de l'assurance-incendie des immeubles (groupe)			87 631				87 486
Valeur de l'assurance-incendie des autres immobilisations corporelles (groupe)			41 169				53 548

¹ En principe, les terrains ne sont pas amortis.

3.2 Autres actifs et passifs

(CHF 1 000)	Autres actifs		Autres passifs	
	Exercice précédent	31.12.2009	Exercice précédent	31.12.2009
Comptes de règlement SECOM	5 268	97 973	28 570	522 161
Impôts indirects	–	–	15 525	15 960
Comptes provisoires	3	–	721	1 012
Autres actifs et passifs	20	2	1 646	1 725
Total autres actifs et passifs	5 292	97 975	46 462	540 858

3.3 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements

(CHF 1 000)	Exercice précédent			31.12.2009	
	Montant de la créance resp. valeur comptable	Engagements (engagements contractés)	Montant de la créance resp. valeur comptable	Engagements (engagements contractés)	
Immeubles et terrains	–	–	–	–	–
Total actifs mis en gage	–	–	–	–	–

3.4 Opérations de prêt et de mise en pension de titres

(CHF 1 000)	Exercice précédent	31.12.2009
Valeur comptable des créances résultant de garanties en espèces apportées dans le cadre d'opérations repo	917 042	1 334 771
Juste valeur des titres reçus dans le cadre d'opérations de prêt et d'opérations « reverse repo »	1 011 661	1 515 349
dont: titres assortis d'un droit illimité de cession ou de mise en gage	1 011 661	1 515 349
dont: titres revendus ou remis en gage	94 619	180 579

Les garanties pour les titres prêtés ont été en premier lieu apportées sous forme d'autres titres et non sous forme d'espèces.

3.5 Correctifs de valeur et provisions

(CHF 1 000)	Etat au 31.12.2008	Utilisa tions conformes à leur but	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au crédit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice sous revue
Correctifs de valeur et provisions pour:						
Risques de défaillance (risques de contrepartie)	3 196	-	-	356	-	3 553
Risques opérationnels	17 992	- 701	-	6 794	- 1 970	22 115
Rente transitoire AVS	-	-	-	77	-	77
Autres risques	42 482	-	-	2 501	-	44 983
Total correctifs de valeur et provisions	63 670	- 701	-	9 729	- 1 970	70 729

Pour de plus amples informations sur les correctifs de valeur et les provisions pour les risques de défaillance et les risques opérationnels, veuillez vous référer au point 2.12.2 de la présente annexe. Les autres provisions comprennent, d'une part, la provision mentionnée au point 2.12.3 concernant la garde de titres sur le marché financier et, d'autre part, une provision pour les demandes de paiement du dividende provenant d'un projet de règlement de titres.

3.6 Capital-actions et actionnaires détenant plus de 5% des droits de vote

	Exercice précédent			31.12.2009		
	Valeur nominale totale (CHF mio.)	Quantité	Capital donnant droit au dividende (CHF mio.)	Valeur nominale totale (CHF mio.)	Quantité	Capital donnant droit au dividende (CHF mio.)
Actions nominatives	26	260 000	26	26	260 000	26
Capital-actions	26		26	26		26
Capital-actions	26		26	26		26

Toutes les actions nominatives et, par conséquent, aussi les droits de vote (1 actions = 1 droit de vote) sont détenus par la société mère SIX Securities Group SA.

3.7 Déclaration des fonds propres

Total des fonds propres au début de l'exercice sous revue	(CHF 1 000)
Capital-actions réparti	26 000
Réserves légales générales	23 300
Réserves libres	64 200
Bénéfice résultant du bilan	41 252
Total des fonds propres au début de l'exercice sous revue (avant affectation du bénéfice)	154 752
./. Paiement de dividendes à partir du bénéfice de l'exercice précédent	- 40 000
+ Bénéfice de l'exercice	12 020
Total des fonds propres à la fin de l'exercice sous revue (avant affectation du bénéfice)	126 772
Dont:	
Capital-actions réparti	26 000
Réserves légales générales	23 300
Réserves libres	64 200
Bénéfice résultant du bilan	13 272

3.8 Créances et engagements envers les sociétés liées

(CHF 1 000)	Exercice précédent	31.12.2009
Créances sur les sociétés liées	8 872	757
Engagements envers les sociétés liées	124 283	107 908

3.9 Transactions avec des personnes liées

Pour les mêmes prestations, les personnes liées sont traitées aux mêmes conditions que les tiers.

4 Informations se rapportant au compte de résultat

4.1 Résultat des opérations de négoce

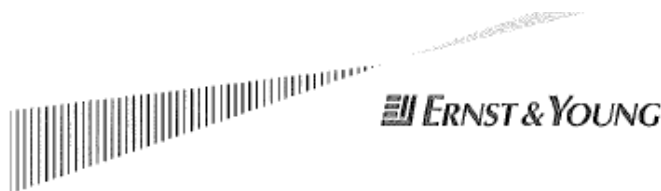
(CHF 1 000)	Exercice précédent	2009
Résultat des transactions sur devises	– 292	86
Résultat des titres	692	609
Total	400	695

5 Informations supplémentaires

5.1 Engagements conditionnels

	Exercice précédent	31.12.2009
Responsabilité solidaire des sociétés liées/société mère concernant la TVA	p.m.	p.m.

L'annexe aux comptes consolidés de SIX Securities Group SA, établis selon le principe « true and fair view » (image fidèle), contient des informations complémentaires.



Ernst & Young SA
Badenerstrasse 47
Case postale
CH-8022 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
SIX SIS SA, Olten

Zurich, le 5 mars 2010

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SIX SIS SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 25 mars 2009, une opinion d'audit sans réserve.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Iqbal Khan
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Berli
Expert-réviseur agréé

Organes

SIX SIS SA

Conseil d'administration

Prof. Dr. Peter Gomez

Dr. Urs Rügsegger

Thomas Zeeb

Président du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'administration

Adresses

SIX SIS SA

Baslerstrasse 100

Case postale

CH-4601 Olten

T +41 62 205 3111

F +41 62 205 3112

Bureaux Zurich:

Brandschenkestrasse 47

Case postale 1758

CH-8021 Zurich

T +41 44 288 4511

F +41 44 288 4512

www.six-sis.com

office@sisclear.com